

Zeitschrift: Schutz und Wehr : Zeitschrift der Gesamtverteidigung = revue pour les problèmes relatifs à la défense intégrale = rivista della difesa integrale

Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes

Band: 34 (1968)

Heft: 5-6

Artikel: Militärische Strassensignale = Signaux routiers militaires

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-364356>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

protection civile communale et les organisations de secours pour organiser des centres de soins, d'accueil, de protection. Ceci est souhaitable, mais en fait l'obligation incombe avant tout aux autorités civiles qui doivent prévoir cette organisation et l'acquisition du matériel.

Les transfusions de sang prendront toujours plus d'importance. La Croix-Rouge doit favoriser les prises de sang et la livraison des produits de son laboratoire central pour les soins des civils et des militaires.

Conclusion

En cas de guerre, notre Croix-Rouge suisse serait appelée à jouer un rôle important. Elle doit s'y préparer non seulement matériellement, mais encore psychiquement par son attitude, son esprit Croix-Rouge et en observant les principes et les Conventions. Son idéal et ses buts élevés sont: prévenir la guerre et bâtir la paix. Car la Croix-Rouge internationale ne peut que poursuivre sa mission humanitaire et universelle telle que l'a désignée si clairement Henry Dunant:

Favoriser le droit au secours des soldats blessés, des civils et de tous ceux qui ont besoin de ces secours en faisant état du droit d'asile, du devoir d'assistance pour ceux qui se réfugient sous l'emblème de la Croix-Rouge: réfugiés, apatrides, fugitifs, évacués, déplacés, sans-abri. Tous sont des victimes de la guerre à laquelle la Croix-Rouge oppose son humanitarisme en défendant les droits de l'homme et les droits de l'enfant.

Elle poursuit un but élevé: si elle s'est imposée aux armées, la Croix-Rouge n'est pas pour la guerre, mais pour la paix. Les Conventions du CICR représentent le facteur de paix le plus efficace. En poursuivant ses tâches et ses interventions, la Croix-Rouge fera un jour disparaître définitivement les maux qu'elle a d'abord voulu soulager.

La Croix-Rouge de la Jeunesse poursuit, entre autres, un but qui lui est propre: cultiver l'amitié internationale et la compréhension entre les peuples, faire preuve de tolérance envers autrui. Or, toutes ces qualités sont à la base d'une paix durable. C'est pourquoi la Croix-Rouge espère, en donnant à la jeunesse l'occasion de participer à son œuvre humanitaire, lui montrer le chemin qu'elle doit suivre. C'est elle qui, demain, réalisera nos espoirs.

Militärische Strassensignale

Die zivile Strassensignalverordnung sieht für militärische Strassenbenützer gelb-schwarze Signale vor. Diese Signale entsprechen in ihrer Art und Form weitgehend den zivilen Signalen, sind aber in bezug auf ihre Verwendungsmöglichkeit den militärischen Bedürfnissen angepasst. Die neuen gelb-schwarzen Signale richten sich ausschliesslich an die militärischen Strassenbenützer. Von den zivilen Verkehrsteilnehmern sind sie deshalb nicht zu beachten. Für die Truppe gehen die militärischen Signale den zivilen vor.

Damit die militärischen Gefahren- und Vorschriftssignale nicht allzu häufig verwendet werden, hat das Eidgenössische Militärdepartement den Kreis der Personen, die zum Aufstellen dieser Signale ermächtigt sind, stark eingeschränkt. Die militärischen Wegweiser können hingegen von allen Truppenangehörigen aufgestellt werden.

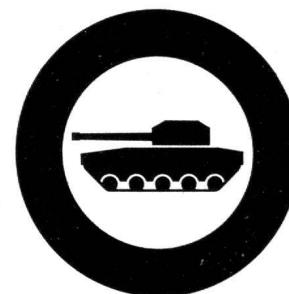
Die ersten gelb-schwarzen Signale sind aufgestellt und können bereits in der Nähe von Waffenplätzen sowie auf Zufahrtssstrassen zu militärischen Schiess- und Uebungsplätzen angetroffen werden.

ment militaire fédéral a restreint le nombre des officiers ou commandements qui sont autorisés à les prescrire. En revanche, les indicateurs militaires de direction peuvent être placés par toutes les troupes. Les premiers signaux jaunes et noirs sont déjà posés aux abords des places d'armes et sur les voies d'accès aux places de tir et d'exercice.

*Beispiele militärischer Strassensignale
Exemples de signaux routiers militaires*



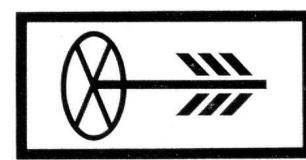
Bahnübergang ohne Schranken
Passage à niveau sans barrières



Verbot für Panzer
Circulation interdite aux chars



Wegweisertafel
Panneau indicateur de direction



Zusatztafel «Militärische Strassenbenützer gestattet»
Plaque complémentaire «Usagers militaires autorisés»

Signaux routiers militaires

L'ordonnance sur la signalisation routière dispose que des signaux jaunes et noirs seront utilisés pour les usagers militaires. Ces signaux, semblables aux signaux civils, sont adaptés aux exigences de la troupe.

Les nouveaux signaux jaunes et noirs s'adressent uniquement aux usagers militaires; ils ne seront donc pas observés par les civils. Pour la troupe, ils l'emportent sur les signaux civils.

Pour empêcher un emploi trop fréquent des signaux militaires de danger et de prescriptions, le Département